



Report dedit contrat de location

Par **tif82**, le **23/06/2008** à **13:48**

Bonjour,
Locataire, j'ai posé ma dedit par LRAR et mon bail s'achève le 15 juillet 2008.
J'ai trouvé un nouveau logement dans lequel je devais emménager fin juin. Cependant, la régie m'a contacter pour m'informer que les travaux dans mon nouveau logement avaient pris énormément de retard et que la remise des clés ne se ferait que fin juillet voire même fin août, puis-je légalement faire reporter la fin de mon préavis afin de conserver mon ancien logement?
Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **mmm45**, le **31/03/2013** à **21:08**

Linda36 c'est pas la première fois que je vois ta réponse commerciale, tu tentes en fait de vendre tes services...
Si c'est payant c'est pas la peine minable

Par **cocotte1003**, le **01/04/2013** à **10:18**

Bonjour, légalement vous ne pouvez pas repousser la fin de votre préavis. voyez avec votre bailleur s'il n'a pas trouvé de nouveaux locataires, peut-être acceptera-t-il mais il n'a aucune obligation. si vous avez signé un nouveau bail pour le nouvel appartement, c'est à la régie de trouver une solution pour vous reloger à la date d'effet du bail, cordialement